



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherches et d'Études Administratives de
Montpellier

CREAM

sous tutelle des
établissements et organismes :

Nouvelle Université de Montpellier



Février 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Claude BLUMANN, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de recherches et d'études administratives de Montpellier
Acronyme de l'unité :	CREAM
Label demandé :	EA
N° actuel :	2038
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Guylain CLAMOUR
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Guylain CLAMOUR

Membres du comité d'experts

Président : M. Claude BLUMANN, Université Paris 2

Experts : M^{me} Lauréline FONTAINE, Université Paris 3

M. Jean-Eric GICQUEL, Université Rennes 1

M. Etienne PICARD, Université Paris 1 (représentant le CNU)

M. Jean-Claude RICCI, Université Aix-Marseille

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGE, Université Montpellier 1

M^{me} Solange BECQUE-ICKOWICZ (directrice de l'École Doctorale n° 461 « Droit et Science politique »)

M. Jacques MERCIER, Université Montpellier 1

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Recherches et d'Études Administratives de Montpellier a été créé en 1983. Il a été dirigé successivement par les professeurs Jean Philippe COLSON, Michel GUIBAL, Jean-Louis AUTIN, Catherine RIBOT. Son directeur actuel est le professeur Guylain CLAMOUR (depuis juin 2012).

Cette unité offre à des chercheurs spécialisés en droit administratif un cadre institutionnel pour leur permettre de développer leurs recherches selon plusieurs axes. Au cours de la période considérée, elle s'est efforcée d'analyser l'évolution de cette matière sous l'angle des transformations et perspectives d'évolution du rôle de l'État et de ses instruments juridiques d'action en les structurant autour de trois axes de recherches : le droit administratif, le droit public des affaires, le droit de l'environnement et de l'urbanisme.

Le laboratoire est localisé dans les bâtiments de la Faculté de droit, 39, rue de l'Université à Montpellier.

Équipe de direction

L'équipe de direction est composée d'un directeur (le professeur Guylain CLAMOUR depuis juin 2012) assisté par deux directeurs-adjoints (les professeurs Pascale IDOUX et Marion UBAUD-BERGERON).

Nomenclature AERES

SHS2_1 Droit

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	21	21
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	22	22



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	44	
Thèses soutenues	29	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	3	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	14	16

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le Centre de Recherches et d'Études Administratives de Montpellier (CREAM) est une unité reconnue nationalement dans son domaine grâce à l'importance et la qualité de sa production scientifique. Au cours de la période de référence, il a accru son rayonnement et son attractivités académiques, intensifié son interaction avec son environnement social, économique et culturel et, suivant en cela les recommandations formulées lors de la dernière évaluation par l'AERES, renforcé son organisation interne, amélioré sa vie collective et sa formation par la recherche. Compte tenu de son potentiel scientifique, le CREAM doit encore augmenter son rayonnement scientifique à l'international.

Points forts et possibilités liées au contexte

- la production scientifique, abondante, diversifiée et de qualité ;
- la notoriété nationale du CREAM ;
- l'attractivité académique du CREAM tant sur le plan local que national ;
- les nombreuses responsabilités éditoriales de ses membres ;
- la bonne interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- la bonne organisation et la vie dynamique de l'unité ;
- le très bon encadrement des étudiants en master et en doctorat.

Points faibles et risques liés au contexte

- le rayonnement international insuffisant au regard du potentiel scientifique de l'unité.

Recommandations

Le CREAM gagnerait à :

- mieux préciser les thématiques retenues en resserrant leur contenu et en s'assurant que les recherches se présentent comme des déclinaisons de ces thématiques,
- accroître son rayonnement international.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le CREAM a eu, pour la période évaluée, une production scientifique importante (12 ouvrages publiés sous la direction du CREAM, 8 ouvrages publiés par des membres du CREAM, 84 participations à des ouvrages collectifs, 151 articles et 3 chroniques périodiques dans des revues à comité de lecture). Il faut souligner la diversité de cette production à la fois quant au fond et quant à la forme qu'elle revêt (articles de doctrine, notes d'arrêts, ouvrages, individuels ou collectifs, journées d'études, colloques et séminaires) couvrant ainsi tout le champ des possibles en termes de forme. En même temps, cette production s'étend à tout le champ disciplinaire qui est statutairement celui du CREAM selon des axes de recherche classiques mais renouvelés et redéployés, et même, parfois, au-delà (droit administratif général, droit des collectivités territoriales, droit constitutionnel administratif, contentieux administratif, droit de l'urbanisme, droit financier, droit de l'environnement, etc.)

Ensuite, il convient de noter la bonne ou très bonne qualité générale de ces productions. Plusieurs d'entre elles feront date, comme, par exemple, l'important travail collectif sur « L'indisponibilité des compétences », vieux serpent de mer du droit public, toujours cité mais très rarement étudié. Enfin, sera signalée l'aptitude du CREAM à produire de véritables recherches collectives sous forme d'ouvrages et/ou de colloques de bon niveau. C'est là un aspect important car il s'agit d'un point souvent déficitaire dans la recherche française en droit, généralement plus à l'aise dans les démarches scientifiques individuelles.

Toutefois, il serait souhaitable - du moins dans une vision idéale des choses - que les axes de recherche soient moins généraux. En l'état actuel, du fait de ce caractère général, certaines recherches apparaissent non coordonnées entre elles, se présentant plutôt comme des juxtapositions par branches que comme des « axes ».

Par ailleurs, il pourrait être créé plus de liaisons transversales entre les trois axes et plus de cohérence à l'intérieur de chaque axe. Toutefois, les deux observations qui précèdent sont formulées davantage par souci de voir améliorer ce qui existe que comme des véritables critiques.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement scientifique du CREAM s'opère au premier chef au travers de colloques. Au cours de la période de référence, ce centre a notamment organisé en 2009 le colloque de l'Association française pour la recherche en droit administratif ainsi qu'un cycle de trois colloques relatifs aux contrats publics.

Le rayonnement, sur le plan international résulte aussi de plusieurs partenariats. Le CREAM a ainsi piloté de 2007 à 2010 un programme d'action intégrée sur « les politiques publiques de parité » avec l'Université de Marrakech au Maroc. Le CREAM a aussi participé en 2010 et 2011 à un programme de recherche sur « L'État fiduciaire » conduit par la chaire de droit de l'environnement de l'Université Laval de Québec (qui a abouti à la tenue de deux colloques et à l'édition d'un ouvrage).

Dans le même ordre d'idées, le CREAM co-pilote un réseau de recherche avec la chaire « Mutations de l'Action publique et du Droit Public » (MADP) de l'Institut d'études politiques de Paris consistant en un groupe de travail composé de chercheurs français et européens qui réfléchissent sur le Gouvernement économique européen. Deux séminaires sur ce thème ont déjà été organisés à Montpellier.

La création par le CREAM de la bibliothèque numérique des affaires en collaboration avec l'École de droit public des affaires (www.bndpa.fr) ainsi que des éditions du CREAM a permis d'accroître ce rayonnement.

Le rayonnement du CREAM passe également par celui de ses membres : l'un d'eux a été admis en 2013 comme membre junior à l'Institut universitaire de France. Plusieurs sont titulaires de la prime d'excellence scientifique. Plusieurs sont membres de comités scientifiques, de lecture ou de rédaction de revues de référence dans les domaines du centre. De surcroît le nombre élevé de thèses financées montre la bonne réputation du CREAM auprès des instances qui accordent de tels financements.

L'attractivité du centre au cours de la période considérée apparaît dans le choix de cinq professeurs de l'intégrer par mutation externe ou interne et dans l'accueil de professeurs étrangers, bénéficiant (3 professeurs) ou pas (2 professeurs) du statut de professeur invité ; cependant, il convient de regretter le recours un peu trop grand aux formules de professeurs invités ou d'accueil de chercheurs étrangers dans la mesure où elles ne s'accompagnent que très peu de véritables collaborations scientifiques en termes de thématiques ou d'enseignement doctoral ou encore de véritables coopérations de longue durée.

Le comité d'experts estime donc que cet effort d'internationalisation doit encore être accentué.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le CREAM a noué des liens étroits avec les juridictions administratives : les rapports avec le Tribunal Administratif de Montpellier comportent un projet de recherche sur le contentieux administratif et en à la co-organisation, avec cette instance, d'une manifestation scientifique à l'occasion du soixantième anniversaire des juridictions administratives ; de surcroît, plusieurs magistrats administratifs sont membres du CREAM. Les relations avec le Conseil d'État consistent en la tenue, tous les deux ans, de journées de rencontre qui portent sur les décisions marquantes prises par la haute-juridiction dans l'intervalle entre ces réunions. Le laboratoire a été également associé à un programme de jumelage entre les cours des comptes française et marocaine.

Le CREAM a aussi instauré des relations avec les collectivités territoriales (actions de formation au Centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et à l'Institut National Spécialisé d'Études Territoriales (INSET), animation d'une journée colloque tables-rondes sur « Foncier et urbanisme » auprès d'un élu du Conseil général ; organisations d'universités d'été en droit des collectivités territoriales, soutien financier ou matériel apporté par la ville, l'agglomération, le département ou la région à l'organisation de manifestations scientifiques) et avec le monde professionnel notamment les avocats : des membres du centre participent ainsi aux jury d'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnel des Avocats (CRFPA) et à celui du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA). Un séminaire été organisé en partenariat avec un cabinet d'avocats qui a assuré la publication des actes. Un autre cabinet finance l'organisation de colloques. Des relations ont été aussi nouées avec de grandes entreprises (notamment la Caisse des Dépôts et Consignations, la Compagnie du Vent Groupe GDF-Suez, le Groupe Société nationale immobilière) qui ont permis d'organiser en partenariat avec elles une journée d'études et le cycle de colloques sur les contrats publics.

Les bonnes relations instaurées avec les entreprises et les collectivités locales ont permis la conclusion de 8 conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE).

Compte tenu de la grande diversité des partenariats noués par le CREAM et leur caractère pérenne, l'appréciation du comité sur l'interaction de l'unité avec son environnement social économique et culturel est excellente.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le CREAM est installé dans des locaux d'une surface de 402 m² comprenant des bureaux, une salle des chercheurs affectée aux doctorants et aux réunions du laboratoire, deux salles de cours et une bibliothèque spécialisée. Celle-ci est accessible aux membres du CREAM, des autres centres de recherche ainsi qu'aux étudiants. Tous les membres du centre disposent d'ordinateurs connectés de de possibilités d'impression. Deux photocopieurs sont à leur disposition. Il y a donc adéquation des locaux et des moyens mutualisés aux activités scientifiques de l'entité et aux besoins des personnels.

Le directeur est désormais assisté par deux directeurs-adjoints. Les principales décisions du CREAM sont adoptées au sein du Conseil de Laboratoire, qui réunit l'ensemble des enseignants-chercheurs du centre, et dans sa formation plénière, la secrétaire et un représentant des doctorants. Le Conseil de laboratoire est réuni sur un rythme raisonnable (à peu près six fois par an) et permet l'existence d'une politique concertée de la recherche. Qu'il s'agisse du processus au terme duquel sont dégagées les futures thématiques du CREAM, de la politique de recrutement des chercheurs, de la participation à l'organisation des masters 2 qui servent d'appuis principaux au CREAM, le souci d'y associer le plus grand nombre des membres de ce laboratoire est certain.

Enfin, il faut indiquer que l'organisation d'un séminaire juridique mensuel entre les membres, et surtout les doctorants, de cette unité de recherche permet de créer un esprit de groupe.

La vie de l'unité aurait pu être gravement perturbée au cours de la période de référence par l'évolution importante de sa composition (un décès, un départ à la retraite et une mutation, mais aussi l'accueil de quatre nouveaux maîtres de conférences et l'intégration de cinq professeurs) ainsi que par l'investissement de certains de ses membres dans des fonctions lourdes en dehors du centre (un de ses membres étant président de l'Université depuis 2009, un autre directeur de l'UFR AES, un autre encore directeur de l'IPAG, un autre enfin directeur du service commun de formation continue). Cependant, le nombre relativement élevé des membres du CREAM comparé aux effectifs habituellement observés par ailleurs d'une équipe d'accueil en droit, notamment à Montpellier, ainsi que l'organisation du centre lui ont permis de surmonter ces difficultés. Il ressort aussi du dossier présenté par l'unité et des entretiens du comité d'experts avec les enseignants-chercheurs et les doctorants que la vie du centre doit également aussi beaucoup à la personne qui en assure le secretariat à temps plein.

L'appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité est donc très bonne.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le CREAM a fait sur ce point depuis la précédente visite de l'AERES un effort important de qualité que le comité d'experts tient à souligner.

Quatre master 2 sont adossés à cette unité : master 2 recherche « droit public général, parcours droit administratif et science administrative », master 2 professionnel « contrats publics et partenariats », master 2 professionnel « droit et gestion de l'environnement et du développement durable » ; master 2 professionnel « droit des finances publiques et fiscalité » ; tous sont dirigés par un membre du CREAM. Les enseignants-chercheurs du centre y délivrent leurs cours dans leur champ de recherche. Les étudiants du master « droit public général » et du master « contrats publics et partenariats » suivent leurs cours dans des salles affectées au centre ; tous les étudiants des masters adossés au centre ont accès à la bibliothèque du centre, ce qui leur permet de discuter avec ses membres et de se familiariser avec la recherche. Les meilleurs mémoires peuvent être publiés dans la « bibliothèque numérique de droit public des affaires » créée par le centre en coopération avec l'École de droit public des affaires. Ces étudiants sont éventuellement aidés dans leur préparation à une audition en vue de l'obtention d'un contrat doctoral ou dans leur démarche entreprise pour obtenir une convention CIFRE. Cette politique porte des fruits puisque le CREAM a obtenu chaque année un ou deux contrats doctoraux de recherche au cours de la période considérée. Le CREAM assure donc une prise en charge directe du parcours droit administratif général ainsi que de plusieurs masters 2, masters qui entrent en effet pleinement dans les préoccupations et le champ scientifiques de l'unité évaluée.

Les doctorants quant à eux ont accès à la bibliothèque aux ordinateurs du centre et à des solutions d'impression ainsi qu'aux deux photocopieurs. Le CREAM finance une partie des déplacements à des colloques de ses doctorants. A été constitué un comité de pilotage des thèses pour suivre les étudiants dans la progression de leurs recherches.

De surcroît, le comité d'experts a relevé l'organisation d'un séminaire mensuel d'actualité en droit administratif (comportant un panorama de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle et un exposé sur une ou deux questions spécifique de l'actualité administrative réalisés par des doctorants qui peuvent perfectionner ainsi leur expression orale) ainsi que la participation de doctorants dans des publications de l'unité (*Indépendances, Etudes offertes au professeur Jean-Louis Autin*, (2011), et l'ouvrage *L'indisponibilité des compétences* (2013)).

Les doctorants sont préparés à la soutenance de leur thèse, aux auditions des recrutements de maîtres de conférences ou aux épreuves de l'agrégation.

L'articulation est particulièrement réussie avec l'École Doctorale n°461 « Droit et Science politique » de l'Université de Montpellier 1 dont le directeur du CREAM est membre et de réelles interactions ont été constatées entre les deux entités (animation de séminaires préparation aux concours de MCF et à l'agrégation par des membres du CREAM). En outre, l'École Doctorale organise une journée annuelle sur un thème transversal au cours de laquelle des doctorants font une communication. Elle prépare aussi au concours des maîtres de conférences. L'École Doctorale suit aussi de près l'insertion professionnelle des doctorants.

Enfin, le comité d'experts a relevé que plusieurs membres du CREAM participent à de véritables réseaux de formation nationaux (actions de formation au Centre national de la formation publique territoriale (CNFPT) et à l'Institut National Spécialisé d'Études Territoriales de Montpellier (INSET) et, de façon plus originale, internationaux (European Public Law Organisation et École Internationale de Droit Nucléaire).

Cet effort a permis d'obtenir des résultats puisque 29 thèses ont été soutenues au cours de la période de référence et 8 docteurs formés au CREAM ont obtenu leur qualification aux fonctions de maître de conférences.

Le CREAM est donc très fortement impliqué dans la formation par la recherche.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet du centre prévoit la poursuite des recherches sur les trois axes du précédent contrat, tout en renouvelant leur problématique. S'agissant de l'axe droit administratif général est prévu un approfondissement des partenariats avec les juridictions administratives au travers de l'étude de différentes questions relatives à l'office du juge. Concernant l'axe droit public des affaires, l'accent sera mis sur l'eupéanisation de ce droit. Quant à l'axe droit de l'environnement et de l'urbanisme, l'étude des concepts des droits de l'environnement sera continuée et renouvelée grâce à l'établissement de nouvelles relations avec d'autres institutions oeuvrant dans le même champ.



De surcroît, il est prévu le développement d'un nouvel axe de recherche en finances publiques et fiscalité. Cet élargissement des domaines de de recherche est fait dans une logique collective et devrait permettre l'intégration d'enseignants-chercheurs de qualité récemment arrivés.

Néanmoins, le centre gagnerait à davantage préciser son orientation scientifique générale.

En outre, si on peut considérer que le CREAM opte dans son projet pour une solution de prudence en choisissant de faire œuvre de continuité par rapport à ce qui avait déjà été engagé lors du précédent contrat, cette attitude étant justifiée par des acquis -très importants- qu'il faut faire progresser et fructifier, cette solution peut aussi apparaître comme manquant d'audace. Mais le comité d'experts n'ignore point la difficulté de cet exercice de projection qui dépend de plusieurs facteurs dont la durée et les caractéristiques ne sont point assurées de pérennité ou d'intangibilité. C'est dans cette limite qu'il faut comprendre les observations qui précèdent.



4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite

Début : Lundi 3 février 2014 à 08h30

Fin : Mardi 4 février 2014 à 12h00

Lieu de la visite

Institution : Faculté de droit, Université de Montpellier 1

Adresse : 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier

Déroulement ou programme de visite

Les rencontres ayant trait au CREAM ont fait partie des visites de plusieurs unités de recherche effectuées par les comités d'experts présidés par M. Claude BLUMANN les 3 et 4 février 2014.

Lundi 3 février

08h30-09h00	Réunion à huis clos du comité d'experts (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges).
09h00-09h30	Rencontre avec M ^{me} la directrice de l'école doctorale, M ^{me} le Professeur Solange BECQUÉ-ICKOWICZ.
09h30-12h00	Rencontres avec les membres du Centre d'études et de recherches comparatives, constitutionnelles et politiques.
14h00-16h00	Rencontre avec les membres du CREAM : présentation de l'unité par son directeur, échanges du comité d'experts avec lui et différents membres de l'équipe.
16h00-16h30	Rencontre avec les doctorants rattachés au CREAM.
16h30-17h30	Réunion à huis clos du comité d'experts.
17h30-18h15	Rencontre avec MM. Philippe AUGÉ et Jacques MERCIER, respectivement président et vice-président de l'Université Montpellier 1, tutelle de l'unité.

Mardi 4 février

08h30-11h00	Rencontres avec les membres de l'Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme.
11h00-12h00	Réunion à huis clos du comité d'experts.



5 • Observations générales des tutelles

Monsieur Didier HOUSSIN
Président de l'AERES
Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités
de recherche
Agence d'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Montpellier, le 25 juin 2014

Référence : G. CLAMOUR : S2PUR150008411 - CREAM - CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES
ADMINISTRATIVES - 0342321N - CREAM-Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier.
0342321N

Messieurs,

Je tiens à remercier le comité de visite AERES pour la qualité de son rapport d'évaluation concernant le Centre de Recherche et d'Etudes Administratives de Montpellier dirigé par le Professeur G. Clamour.

J'ai bien noté les remarques du comité de visite et je veillerai à ce que celles-ci soient prises en compte par le directeur de cette structure de recherche.

Comme vous pourrez le constater dans le courrier ci-joint, le directeur n'a pas d'observations à formuler.

En tant que tutelle Universitaire de cette structure de recherche, je n'ai pas de remarques supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.


Philippe AUGÉ
Président
Université Montpellier 1

*Montpellier,
le 16 juin 2014*

AERES

Monsieur le Délégué scientifique

Monsieur le Délégué scientifique,

Ayant pris connaissance du rapport d'évaluation de l'AERES sur l'Equipe d'Accueil 2038 « Centre de recherches et d'études administratives de Montpellier » (CREAM), j'ai l'honneur de vous indiquer que nous n'avons pas d'observations de fond à formuler.

Je vous prie de croire en l'expression de mes plus respectueuses salutations.



Guylain Clamour